

Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Ministère des Services sociaux et communautaires

Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Les gens sont au centre de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, à savoir ces mêmes personnes, leurs familles et les intervenants professionnels motivés qui leur offrent un soutien. Le numéro de Point de mire de février étudie en profondeur une nouvelle stratégie des ressources humaines qui contribuera à attirer, perfectionner et conserver du personnel dans ce secteur gratifiant.

Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie des ressources humaines?

Il devient plus difficile de trouver du personnel doté des compétences et de l'enthousiasme nécessaires pour travailler dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Un roulement élevé de personnel et une main-d'œuvre vieillissante signifient que nous devons changer notre façon de faire concernant la promotion et la croissance de ce secteur.

Pour bâtir un système moderne de mécanismes de soutien communautaires, nous avons besoin de personnes compétentes, capables de s'adapter et déterminées. La nouvelle Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle nous aidera à maintenir une main-d'œuvre qualifiée qui progressera avec le système.



Point de mire : La réorganisation

Comment cela a-t-il commencé?

En 2007, le ministère a retenu les services d'un consultant pour effectuer une recherche sur le recrutement, la formation et la conservation de l'effectif des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Simultanément, le panel sur la formation du ministère étudiait les meilleures façons d'exploiter les talents du personnel des organismes. Le panel a rassemblé des organisations, des organismes et des groupes de coordination d'organismes, des intervenantes et intervenants de première ligne des services de soutien, et des représentantes et représentants des milieux de l'éducation.

Le Provincial Network on Developmental Services — qui représente 250 organismes de partout en Ontario — s'est réuni avec le ministère pour examiner la recherche effectuée par le consultant et le panel; et ils ont donc décidé d'élaborer une stratégie des ressources humaines ciblant les effectifs des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le lancement officiel de la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a eu lieu en mars 2008 avec un plan de travail décennal. Au cours des deux prochaines années, le ministère travaillera avec l'ensemble des intervenants du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour concevoir une stratégie efficace et créative.

De quoi s'agit-il?

La Stratégie des ressources humaines est un plan décennal pour améliorer notre façon de recruter, former et recycler le personnel du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle donnera un aperçu des façons de constituer un effectif compétent et motivé, qui sera qualifié pour offrir des services et des mécanismes de soutien de qualité supérieure. Elle fera activement la promotion des carrières dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en incitant un plus grand nombre de gens à rejoindre ce secteur gratifiant.

Comment cela fonctionne-t-il?

Des comités d'intervenantes et d'intervenants du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle se réuniront régulièrement pendant deux ans environ pour faire des recherches et planifier des solutions concernant les besoins en ressources humaines suivants :

- Déterminer les valeurs et les compétences essentielles – connues sous le nom de compétences de base – pour le personnel.
- Assurer une formation uniforme en organisme partout en Ontario.
- Mettre au point les meilleures pratiques en ressources humaines.
- Faire la promotion des carrières dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Recommander des normes relatives aux programmes d'éducation.

Chaque comité compte environ 12 membres du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, y compris des représentantes et représentants du ministère. Le Provincial Network on Developmental Services a rassemblé et évalué les candidatures de membres. Il a choisi des membres qui représenteront les divers milieux, régions et centres d'intérêt du personnel de tout le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

La vision, les valeurs et les objectifs de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle guideront le travail des comités. Leurs recommandations s'appuieront sur les valeurs de citoyenneté, équité, accessibilité, viabilité, obligation de rendre compte et sécurité des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Et si les familles embauchent du personnel directement?

En janvier 2008, le ministère a mis sur pied un panel composé de membres des familles et de quelques représentantes et représentants du ministère, pour examiner les besoins des familles qui embauchent leur propre personnel de soutien. L'objectif de ce panel consistait à élaborer des outils et des ressources à l'intention de ces familles.

Le panel a terminé ses travaux en juin 2008, et fourni ses recommandations au ministère qui y a donné suite en élaborant un plan de travail qui a été présenté au panel.

Le Centre régional du Sud-Ouest, 1961-2008

En octobre, le Centre régional du Sud-Ouest à Chatham a fermé ses portes après 47 ans d'activité.

Quand il a ouvert pour la première fois, le centre s'appelait « Ontario Hospital School for Retarded Children at Cedar Spring ». Le ministère de la Santé en assurait le fonctionnement.

En 1974, le ministère des Services sociaux et communautaires prit la relève, et renomma l'établissement « Centre régional du Sud-Ouest ».

À son apogée au milieu des années soixante-dix, le Centre comptait 1 200 pensionnaires; les derniers l'ont quitté le 30 octobre 2008.

En faisant leur travail, les comités de la Stratégie des ressources humaines tiendront compte, outre les travaux du panel, des besoins des familles qui embauchent du personnel directement.

Point de mire : La réorganisation

Que réalisera la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

D'ici 2017, la Stratégie des RH aura les résultats suivants :

- Une réserve d'intervenantes et d'intervenants qualifiés et motivés offrant un soutien aux personnes qui ont une déficience intellectuelle.
- Des programmes uniformes d'éducation, de formation et de perfectionnement portant sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, partout en Ontario.

- Des compétences avancées en gestion dans tout le secteur.
- Une association d'intervenantes et d'intervenants professionnels qui se consacrent à servir les personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Comment mesurera-t-on la réussite?

Le Provincial Network on Developmental Services négocie à l'heure actuelle un partenariat avec l'Université Queen's afin d'obtenir du soutien à la recherche pour la Stratégie des RH. Outre son aide aux comités pendant la phase de la planification, cette Université évaluera la façon dont la Stratégie réalise ses objectifs pendant les dix ans qui lui sont impartis. La rétroaction régulière aidera le ministère à modifier ce qui ne fonctionne pas et à améliorer ce qui fonctionne.



Comités de la Stratégie des ressources humaines

Comité directeur de la Stratégie des ressources humaines (CDSRH)

- Ce comité contribuera à faire progresser la Stratégie des RH.
- Il surveillera le travail des différents comités et le rassemblera en un plan coordonné.
- Ce comité est constitué des présidentes, présidents ou délégués de chaque comité et panel, y compris une représentante syndicale ou un représentant syndical.
- Colette Kent du ministère et Steven Finlay du sous-comité du réseau provincial des ressources humaines président conjointement ce comité.

Les comités suivants se réuniront régulièrement pendant les deux prochaines années :

Comité des compétences de base

- Ce comité déterminera les valeurs et les compétences essentielles – connues sous le nom de compétences de base – nécessaires pour travailler dans le secteur.
- Nous avons retenu les services d'un consultant pour perfectionner les compétences de base du personnel des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle d'ici le début de 2009.
- Le consultant a tenu 12 groupes de discussion dans tout l'Ontario, avec des intervenantes et intervenants de tous les domaines du secteur, du personnel de première ligne aux directrices et directeurs.



- Le consultant a appris sur quelles compétences mise le personnel pour réussir dans son travail.
- Le 3 décembre 2008, le consultant a également tenu des groupes de discussion avec des membres des familles et des personnes qui défendent elles-mêmes leurs intérêts, afin de comprendre les compétences dont ils ont besoin chez le personnel.
- Après examen des rapports du consultant, le comité déterminera les compétences de base pour le personnel des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Point de mire : La réorganisation

Comité de la formation en organisme

- Ce comité fera une recherche sur les programmes de formation existants dans le secteur afin de recommander des programmes adéquats à utiliser dans toute la province.
- La formation en organisme comportera de l'orientation pour les nouveaux employés, des possibilités de perfectionnement professionnel, du mentorat, du jumelage et des cours de leadership.
- Les organismes offriront aussi des programmes de formation au personnel directement embauché par les familles.

Comité des meilleures pratiques en RH

- Ce comité déterminera les meilleures façons de gérer les ressources humaines dans l'ensemble du secteur.
- Tout d'abord, il enquêtera sur les pratiques en matière de ressources humaines qu'utilisent les organismes de partout dans la province, et il fera une recherche sur les pratiques prépondérantes dans d'autres secteurs.
- Il recommandera ensuite les meilleures pratiques pour recruter, former et recycler les professionnels des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et pour récompenser leur mérite.
- Enfin, le comité étudiera comment diffuser les meilleures pratiques partout en Ontario.

Comité de la promotion et de la sensibilisation

- Ce comité concevra un plan pour promouvoir les carrières dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, afin qu'un plus grand nombre de gens songent à se joindre au secteur.
- Il fera la promotion des nouveaux développements de carrière offerts dans le cadre d'un système moderne et réorganisé.
- Les organismes, les familles, les particuliers, les enseignants et les syndicats contribueront à faire connaître aux gens les carrières dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Le comité s'occupera aussi de recrutement à l'extérieur de l'Ontario et du Canada, ce qui impliquera de reconnaître les compétences de professionnels formés à l'étranger.

Comité des normes relatives aux programmes

- Ce comité travaillera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour mettre à jour les normes relatives aux programmes, le cas échéant.
- Il travaillera aussi avec ce ministère afin de mettre au point un processus normalisé pour affecter les crédits de formation en organisme au programme de Services de soutien à l'intégration.

Appel à tous les artistes : Dévoilez votre talent!

Si vous êtes une ou un artiste et vivez avec une déficience intellectuelle, voici votre chance de faire connaître un tableau, une photographie ou un dessin original dont vous êtes l'auteur.

Nous invitons les adultes ayant une déficience intellectuelle et vivant en Ontario à nous envoyer une œuvre d'art pour illustrer une publication du ministère. Les personnes dont l'œuvre aura été choisie verront leur nom et le titre de l'œuvre, si elle en a un, mentionnés dans la publication.

Les personnes intéressées sont priées de nous envoyer une **copie** de leur tableau, dessin ou photographie d'ici le **1^{er} mai 2009**. Il y a quelques règles à suivre, et il pourrait être utile de demander à quelqu'un de vous aider.



Voici les règles :

1. Vous devez habiter en Ontario, avoir une déficience intellectuelle et avoir 18 ans ou plus.
2. Vous ne pouvez soumettre qu'une copie électronique de votre œuvre. Nous acceptons les images en format jpeg ou gif. La résolution devrait être d'au moins 300 points au pouce.
3. Votre œuvre doit être originale et ne pas faire l'objet d'autres droits d'auteur que les vôtres. Autrement dit, vous devez en être l'auteur. Vous ne pouvez pas soumettre une copie de l'œuvre de quelqu'un d'autre.
4. En tant qu'artiste, vous conservez vos droits d'auteur. Nous nous réservons cependant le droit non exclusif de publier votre œuvre sans demander à nouveau votre permission.
5. Si vous avez besoin d'aide pour convertir votre œuvre en image jpeg ou gif, veuillez téléphoner à **Allan Devlin** à **416 325-1950**.

Les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ont de grands talents, et nous voulons que l'Ontario puisse les voir.

Spotlight on transformation

A Developmental Services Bulletin from the Ministry of Community and Social Services

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

Les REEI aideront les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles à se constituer une sécurité financière pour l'avenir.

En 2007, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau type de régime enregistré d'épargne pour aider les personnes et les familles à épargner pour la sécurité financière des enfants et des adultes handicapés. Les nouveaux Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) du gouvernement fédéral sont disponibles maintenant.

Ici en Ontario, nous avons annoncé des changements à nos programmes d'aide sociale afin que les personnes handicapées puissent profiter des REEI.

Les changements effectués par l'Ontario signifient que :

- les personnes ayant un REEI restent admissibles financièrement à l'aide sociale,
- les personnes recevant des prestations d'aide sociale peuvent, sans pénalité, effectuer des retraits sur un REEI.

Point de mire : Numéro 12
la réorganisation février 2009

Où peut-on en apprendre davantage?

Pour en apprendre davantage sur les REEI, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada à : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/rdsp/menu-fra.html>. Ou communiquez avec le centre de renseignements téléphoniques au 1 800 959-8281 (service ATS : 1 800 665-0354).

Pour plus de renseignements sur les REEI et les programmes d'aide sociale de l'Ontario, veuillez visiter le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mcscs.gov.on.ca/mcscs/french/pillars/social/what/rdsp>.

Contactez-nous

Ministère des Services sociaux et communautaires
Direction des politiques en matière de déficience intellectuelle
Édifice Hepburn, 4^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1E9

Tél. : 416 327-4954
Télec. : 416 325-5554
Tél. sans frais : 1 866 340-8881
Télec. sans frais : 1 866 340-9112
Courriel : DStransformation.mcscs@css.gov.on.ca

Ce bulletin est aussi offert en ligne à : www.ontario.ca/community.